

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
De la Commune de SAINT-LORMEL (Côtes d'Armor)

**Procès-Verbal de la séance du 26 octobre 2018**

DATE DE CONVOCATION : 18.10.2018	L'an deux mille dix-huit, <b>Le vingt-six octobre à vingt heures,</b>
DATE D'AFFICHAGE : 18.10.2018	Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Henri BREHINIER, 1 <sup>er</sup> adjoint au Maire.
NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE 15	<b>Etaient Présents :</b> AILLET Louis, BOUAN Chantal, CADE Jean-Claude, DAUNAY Loïc, GUILLOTIN Sylvie, LA DROITTE Paul, LEBORGNE Régine, LETORT Bernard, NEUTE Françoise et ROBISSOUT Josiane.
PRÉSENTS 11	
VOTANTS 13	<b>Excusés :</b> BROCHARD Gwénaëlle, COLLET Céline, MENIER Mireille (procuration à LEBORGNE Régine), RIGOLÉ Claude (procuration à BREHINIER Henri). <b>Secrétaire de séance :</b> Paul LA DROITTE

**Intervention de M. Vincent Hamon sur l'Europ Raid qui s'est déroulé cet été.**

En l'absence de M. le Maire, Henri BREHINIER, 1<sup>er</sup> adjoint préside la séance de Conseil Municipal.

**Procès-verbal réunion du 14 septembre 2018**

---

Approuvé à l'unanimité.

**Compte rendu des réunions Dinan Agglomération**

---

- Point PLUi

Le comité de pilotage s'est réuni le 24 septembre.

Une nouvelle approbation purement formelle du PADD aura lieu au mois de novembre suite à une évolution réglementaire qui n'avait pas été intégrée à la première version.

Le 3 décembre, un COPIL est prévu pour présenter la synthèse du projet du dossier d'arrêt du P.O.S.

Dans le cadre du PLUi, une réunion de secteur a eu lieu avec Plancoët et Pluduno pour une concertation sur un échange de quotas de surfaces urbanisables qui permettrait pour chaque commune de mieux répartir leurs projets d'urbanisation.

Plusieurs réunions publiques vont avoir lieu sur les mois de décembre 2018 et janvier 2019.

De mars à mai 2019, une consultation aura lieu auprès des personnes publiques associées.

L'enquête publique aura lieu entre le 1<sup>er</sup> août et le 19 septembre.

L'adoption du PLUi est prévue au mois de novembre 2019.

- Construction du Plan Pluriannuel d'investissement communautaire

Un courrier a été adressé à la mairie sur la mobilisation des budgets d'investissements sur notre commune. Il est demandé de communiquer aux services de Dinan Agglomération, tout projet de

plus de 100 000 € qui pourrait être engagé. Pour Saint-Lormel, il est proposé d'évoquer le projet de restructuration de la salle polyvalente.

- Réunion de secteur sur l'accueil des gens du voyage

Un retour sur la saison a été organisé par la Sous-préfète en présence des communes concernées et des services de gendarmerie.

La saison prise en compte se déroulant de mai à sept dresse un bilan plutôt positif. L'été 2018 a été plus serein que 2017.

Sur notre territoire, il y a eu 34 stationnements en 2017 et 45 en 2018, 39 conventions ont été signées et 5/6 arrêtés de mises en demeure ont été pris.

20 communes de Dinan Agglomération (soit 30 %) ont été concernées par le sujet. Il faudrait proposer de nouveaux terrains pour répondre à la demande.

## **Compte rendu des commissions communales**

---

- Commission affaires scolaires

Le dernier conseil d'école a eu lieu le 16 octobre.

Les effectifs sont : 47 enfants sur St Lormel, 36 enfants sur Créhen, 2 rentrées sont prévues en janvier et 1 en avril ainsi que 2 départs.

Le RPI compte 83 enfants en 2018.

De nombreux projets ont été présentés par les écoles de chaque site. Une sortie découverte pour l'école de Saint Lormel est prévue les 23 et 24 mai. L'activité musique pour Créhen a été refusée par Dinan Agglomération en raison d'une insuffisance de postes de dumistes.

La porte ouverte des écoles aura lieu le 23 mars.

Un exercice de sécurité (PPMS) a eu lieu sur St Lormel.

L'amicale laïque a présenté plusieurs animations et actions pour financer les sorties. Elle a alloué 2000 € pour chaque école plus 2000 € pour la classe découverte.

- Commission communication

Présentation de la rénovation des panneaux pour la promotion du camping. Le principe du nouveau visuel est validé par le conseil. Une étude sur le coût de fabrication sera réalisée.

La réalisation d'une deuxième boîte à livre a été demandée. La question de l'emplacement est posée. Le principe est approuvé. Il est proposé de positionner cette 2<sup>e</sup> boîte plutôt sur la place du cimetière.

- Commission voirie, travaux et infrastructures du 2 octobre 2018

La commission a procédé à la réception des travaux de voirie à La Maison Neuve et La Ferté et a échangé autour du transfert de la compétence voirie vers Dinan Agglomération.

## **Dinan Agglomération**

---

### **o Compétence Voirie**

Henri BREHINIER informe que la commune est invitée à transmettre la liste des voies transférables à Dinan Agglomération.

Parmi ces voies figurent les voies : de transit, de liaison et de desserte hors agglomération.

Un document technique nous a été transmis et la commission voirie s'est réunie à ce sujet.

Suite à l'étude des différentes options ; transfert des voies de liaison et de transit ou transfert des voies de liaison, transit et desserte, la commission souhaite une étude sur les dépenses de voirie et de curage depuis 10 ans.

L'étude a été faite et représente : une dépense de fonctionnement de 72 325.95 € sur 10 ans soit environ 6 027 € par an et une dépense d'investissement de 321 700.37 € sur 10 ans soit 31 170.04 € par an.

Henri BREHINIER précise que le scénario retenu pour le partage de compétence est celui dit « chaussées-fossés hors agglomération ».

Concernant le volet financier, le transfert impactera le montant des attributions de compensation en fonction de la décision concernant les voies de desserte.

Le montant correspondant au transfert des voies de liaison et de transit pour notre commune serait d'environ 19 299 € ; celui correspondant aux voies de desserte d'environ 12 747 €. Soit, si le conseil se porte sur un transfert des voies de liaison, transit et desserte, le montant total serait d'environ 32 047 €.

Henri BREHINIER invite le conseil municipal à se positionner.

Pour information les principes de ce transfert de cette compétence seraient prévus de la façon suivante:

- L'enveloppe budgétaire prévue pour la commune devra être engagée sur 6 ans, soit la durée d'un mandat.
- Les demandes proviendront de la commune.
- La sélection des travaux à réaliser seront effectués par secteur, lors d'une réunion regroupant les maires et les responsables de travaux de chaque commune.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 11 voix pour et 2 abstentions (Bernard LETORT et Jean Claude CADE) :**

- **Choisit de transférer les voies suivantes à Dinan Agglomération : liaison, transit et de desserte.**

#### o Adoption du pacte fiscal et financier

Le Pacte Fiscal et Financier Solidaire (PFFS) est un document cadre au service du projet de territoire. Il permet d'identifier les ressources financières et fiscales disponibles, dans l'objectif de les mobiliser à l'échelon pertinent et de manière optimale en prenant en compte les contraintes et objectifs de Dinan Agglomération et des communes dans leur diversité.

Dans un cadre concerté avec l'ensemble des communes, le Pacte Fiscal et Financier Solidaire (PFFS) a pour ambition de mettre en œuvre des outils permettant de coordonner la programmation des investissements, d'en définir les priorités, de s'entendre sur les stratégies fiscales à mettre en œuvre ou encore de formaliser des politiques de redistribution et de solidarité à la lumière de la réalité des ressources et des charges de chaque entité, le tout en préservant la capacité d'investissement nécessaire au développement du territoire.

Il est proposé l'adoption d'un Pacte Fiscal et Financier Solidaire (PFFS) décliné en 3 axes fondateurs stratégiques, 7 orientations cadres et 16 objectifs :

Axes fondateurs stratégiques		Orientations cadres	Objectifs	
PACTE	Pour un territoire solidaire	Acter un engagement mutuel de solidarité	1	Acter le principe de maîtrise du recours à la fiscalité des ménages et des entreprises
		Prendre en compte les contraintes	2	Instaurer une dotation de solidarité communautaire veillant à une solidarité territoriale

<b>FISCAL ET FINANCIER SOLIDAIRE</b>		<b>sociodémographiques du territoire</b>	<b>3</b>	Prendre en considération les difficultés financières des communes
	<b>Pour une gouvernance du projet de territoire</b>	<b>Mettre en cohérence les compétences communautaires avec leur financement</b>	<b>4</b>	Acter un principe d'exclusivité élargi dans le financement des compétences communautaires
			<b>5</b>	Financer l'aménagement du territoire
			<b>6</b>	Conforter les moyens d'action en faveur du développement économique
			<b>7</b>	Prendre en charge la compétence incendie et secours au niveau intercommunal
			<b>8</b>	Orienter la future politique de fonds de concours à destination des investissements en lien avec le projet de territoire
		<b>Soutenir la mise en œuvre du projet de territoire</b>	<b>9</b>	Développer le financement de la transition énergétique
			<b>10</b>	Mobiliser l'investissement sur le territoire grâce à la programmation pluriannuelle
	<b>Pour une action publique locale plus efficace</b>	<b>Favoriser les coopérations</b>	<b>11</b>	Mettre en place des instances de concertation sectorielles afin de développer la mutualisation et la rationalisation des dépenses
			<b>12</b>	Développer une offre d'ingénierie à destination des communes
			<b>13</b>	Fixer des seuils et des plafonds concernant les grands équilibres budgétaires de la Communauté d'Agglomération afin de préserver la capacité d'autofinancement
		<b>Maîtriser les dépenses</b>	<b>14</b>	Créer une évaluation des politiques publiques et un contrôle de gestion au sein de la Communauté d'Agglomération
			<b>15</b>	Développer la prospective financière et fiscale
		<b>Animer et faire vivre le PFFS</b>	<b>16</b>	Mettre en place une gouvernance du Pacte Fiscal et Financier Solidaire

Ces 16 objectifs sont précisés et développés dans le document annexé à la présente délibération. La mise en œuvre effective Pacte Fiscal et Financier Solidaire (PFFS) fera l'objet de délibérations spécifiques.

Ainsi,

Considérant l'avis favorable du Conseil Communautaire du 17 septembre 2018,

Il vous est proposé :

- D'adopter le Pacte Fiscal et Financier Solidaire (PFFS) régissant les relations entre Dinan Agglomération et ses communes membres.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **adopte le Pacte Fiscal et Financier Solidaire (PFFS) régissant les relations entre Dinan Agglomération et ses communes membres.**

**Plateau multisports**

---

- o **Plateau multisports : report de l'analyse des offres**

Henri BREHINIER demande à l'ensemble des conseillers si les sujets plateau multisports et travaux d'enrobé peuvent être reportés au prochain conseil municipal car les devis pour la prestation d'enrobé nécessitent quelques précisions.

Des devis ont été demandés à des entreprises de TP afin de prévoir un enrobé sur la surface du terrain multisports, les abords et sur le chemin d'accès.

Il est proposé d'effectuer une réunion de travail et de reporter le sujet au prochain conseil afin de pouvoir revoir toutes les propositions de façon globale.

### **Ressources Humaines : création d'emplois**

---

Compte tenu de l'évolution des carrières et suite à l'annonce du départ de Mme QUINIO Céline et aux prévisions d'effectifs, Henri BREHINIER propose au Conseil Municipal la création d'un emploi d'adjoint administratif, à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 ainsi qu'un emploi d'adjoint technique à temps complet au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

#### **Le Conseil municipal, à l'unanimité :**

Vu la loi n° 832.634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84.53 du 26 janvier 1984 complétée et modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

#### **Décide :**

- **D'accéder à la proposition de Monsieur Henri BREHINIER, adjoint au maire,**
- **De créer, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, un poste d'adjoint administratif (échelle c1) à temps complet**
- **De créer, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, un poste d'adjoint technique (échelle c1) à temps complet**
- **De modifier en conséquence le tableau des effectifs de la collectivité**
- **D'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif communal**
- **D'autoriser le Maire ou l'adjoint au Maire à signer toutes les pièces se rapportant au dossier**

### **Décision modificative n°2 – budget communal**

---

Henri BREHINIER propose au conseil de procéder à quelques décisions modificatives du budget communal 2018 afin de réajuster certaines dépenses lors du vote du budget primitif 2018.

#### **Investissement**

Dépenses art. 2158 : - 8 723 € (autres installations matériel et outillage)

Dépenses art. 2041411 : + 8 723 € (chap subventions d'équipement versées – biens mobiliers, matériel et études)

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **vote les décisions modificatives, qui s'équilibrent en dépenses et en recettes.**

### **Travaux salle archives**

---

Henri BREHINIER informe le conseil municipal qu'une décision avait été prise pour réaménager l'ancien foyer des jeunes en future salle archives.

La salle présente des fenêtres de toit vétustes et dépourvues de volets.

Des devis ont été demandés afin de pouvoir rénover les 6 fenêtres de toit concernées en velux encastrables avec volets.

Société Accroch'toit : 5 924.40 € TTC

Christian Outil : 5 702.40 € TTC

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **décide de retenir le devis de Christian Outil pour un montant de 5702,40 € TTC.**

Des travaux de menuiserie, peinture et de mise en place des rayonnages seront à prévoir.

### **Subvention amendes de police**

---

En date du 1<sup>er</sup> juin 2018, le conseil municipal a décidé de l'achat d'un panneau lumineux 50 km/h pour 4 284 € TTC visant à réduire la vitesse dans le bourg.

Afin de financer les opérations d'aménagement de sécurité tel que celle-ci, Henri BREHINIER indique qu'une subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police peut être demandée auprès des services du Département pouvant aller jusqu'à 30 % du coût total.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **Sollicite l'attribution d'une subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police auprès des services du Département pour l'achat d'un panneau lumineux 50 km/h.**

### **Indemnisation interventions Plan Communal de Sauvegarde**

---

Lors du dernier conseil municipal, un débat a eu lieu autour de la question de l'indemnisation des interventions dans le cadre du déclenchement du PCS.

Le conseil municipal a souhaité reporter le sujet afin de pouvoir connaître l'avis des agriculteurs concernés.

Le 23 octobre 2018, à 11h, une réunion a eu lieu en présence de : Henri Brehinier et 5 agriculteurs sur 9 invités.

Après discussion, une proposition a été faite pour une indemnisation de 40 € de l'heure au-delà de la deuxième heure de travaux.

L'avis de M. BELLOTTE des services de l'Etat a été demandé, il n'a émis aucune remarque.

Il est donc proposé que lors du déclenchement du PCS, les personnes sollicitées et intervenant avec du matériel pourront être indemnisées sur la base de 40 € par heure de travaux au-delà de la 2<sup>ème</sup> heure de travaux. Il leur suffira de faire la demande auprès des services administratifs de la mairie.

Henri BREHINIER invite le conseil à se prononcer.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 1 abstention (Bernard LETORT), 1 voix contre (Claude RIGOLÉ) et 11 pour :**

- **Accepte le principe d'indemnisation des interventions avec du matériel en cas de déclenchement du Plan Communal de Sauvegarde sur la base de 40 € de l'heure au-delà de la 2<sup>ème</sup> heure de travaux sur demande des personnes sollicitées.**

Il est remarqué que les services de l'état n'ont reçu qu'une seule demande de ce type sur le département, provenant de Saint-Lormel.

D'autre part, Sylvie GUILLOTIN précise qu'à l'occasion de l'orage du 9 juin, le PCS a été déclenché à 10h. Elle ajoute qu'après sécurisation du vieux Bourg, elle a fait le tour de la commune avec M. le Maire et ils ont pu constater que l'ensemble des routes étaient dégagées à 13h30.

Une demande d'indemnisation a été déposée en Mairie.

#### **Rapport prix et qualité du service assainissement collectif 2017**

---

Henri BREHINIER rappelle au Conseil Municipal que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L 2224.5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

Ce rapport est établi par le Service Environnement de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer et est consultable en mairie.

La population desservie en assainissement collectif est de 300 habitants.

La commune est responsable de l'ouvrage et des services.

132 habitations sont raccordées aux lagunes.

1 abonné consommant 120 m<sup>3</sup>/an paie 191,60 €. Sur 191,60 € la Collectivité reçoit 170 € et l'Agence de l'Eau 21,60 €.

Le volume facturé en 2017 a augmenté de 12.9 % par rapport à 2016.

Le Conseil Municipal doit délibérer pour l'adoption de ce rapport.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **Adopte le rapport 2017 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de la commune de Saint-Lormel.**
- **Autorise la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, après vérification, à mettre en ligne des indicateurs du service sur le site « [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr) ».**

Il est rappelé qu'en 2018, l'intégralité du budget assainissement, excédent de fonctionnement et investissement, a été reversée à Dinan Agglomération qui sera désormais chargé de la compétence assainissement dans son ensemble.

Chaque année, GRDF nous verse une participation basée sur la longueur de canalisations de gaz naturel sur notre commune (1 412 m sur notre commune). Pour 2018, elle a été fixée à 179 € (161 € en 2017).

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **approuve le calcul ci-dessus de la redevance 2018**
- **autorise Monsieur le Maire à établir un titre de recettes d'un montant de 179 €.**

## **Syndicat Départemental d'Énergie 22 : modification des statuts**

---

Henri BREHINIER, expose que le domaine de l'énergie est toujours en constante évolution, de nouveaux projets sont engagés par le SDE 22 notamment dans les domaines suivants :

- rubrique mobilité : le développement de l'activité GNV (Gaz Naturel pour Véhicules), la production et distribution d'hydrogène,
- rubrique maîtrise de l'énergie : réalisation de travaux (3X22)
- rubrique activités complémentaires : création et participation dans des sociétés commerciales
- rubrique SIG : pour l'activité PCRS

Cela nécessite l'adaptation des statuts du SDE 22 dont notre commune est adhérente.

Lors de son assemblée générale du 24 septembre 2018, le Comité syndical du SDE22a approuvé l'adaptation des nouveaux statuts.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SDE 22 a notifié les nouveaux statuts du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents, qui disposent d'un délai de trois mois, à la date de notification, pour délibérer.

Henri BREHINIER procède à la lecture des nouveaux statuts adoptés par le Comité syndical de SDE 22.

**Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **adopte les nouveaux statuts du SDE 22, tels que présentés en annexe jointe.**

## **Informations diverses**

---

- Bilan du repas des aînés

109 personnes étaient présentes au repas (82 aînés, 12 invités, 1 animateur, 14 membres du conseil le midi et 13 participants le soir).

Les dépenses totales se sont élevées à 1 888,38 € TTC. Les recettes de personnes invitées sont de 180 €.

Le prix de revient par personne est donc de 15,53 € TTC.

Le coût total est de 1 708,38 €.

Sylvie GUILLOTIN donne des informations sur la prochaine distribution des colis de Noël. 42 colis vont être distribués. Il y a eu 18 invitations sans réponse. Une présentation des types de colis est effectuée au conseil.

Loïc DAUNAY propose de passer l'âge d'invitation au repas des aînés de 65 ans à 70 ans.

Il est répondu que la décision en conseil pourra être prise qu'après avis du CCAS.

Jean-Claude CADE fait remarquer que l'animation n'a pas été appréciée par certains convives.



- Travaux salle polyvalente

Lors du dernier conseil, le conseil avait été informé de la présence d'infiltrations dans la cuisine de la salle polyvalente.

L'entreprise Bizeul est passée et nous a adressé un devis pour des travaux de joint souple dans les fissures sur les marches de la mairie afin de diminuer les infiltrations d'eau. Cela représente des travaux qui ne résoudront pas le problème d'étanchéité du mur qui supporte l'escalier.

Les travaux auraient lieu en même temps que les travaux de réhabilitation des toilettes publiques qui devraient débiter à la fin du mois d'octobre.

Le montant de ce devis s'élève à 2 333.18 € TTC.

- Décorations de Noël

Josiane Robissout demande à quelle date se fera la mise en lumière des décorations de Noël. Il est répondu que tout devrait être mis en lumière pour le Téléthon qui aura lieu le 8 décembre.

- Chèque Noël personnel

Le principe des chèques cadeaux pour un montant de 40 € par personne est renouvelé.

- Matériel informatique mairie

Il est prévu de changer les unités centrales de la mairie pour un montant de 2 692.80 €. L'intervention est prévue pour le 8 novembre 2018 avec la société Abelium de Saint-Malo.

- local commercial

Un diagnostic électrique a eu lieu le 19 octobre. Les résultats seront communiqués ultérieurement.

- curage douves

Une nouvelle tranche de curage de douves a eu lieu et une dernière sur l'année est programmée pour fin novembre.

- travaux rénovation toilettes publiques

Les travaux devraient démarrer semaine du 29 octobre.

- Vœux 2019

La date du samedi 12 janvier 2019 à 18h00 est proposée. Cette proposition est validée par l'ensemble du conseil.

## Questions diverses

---

Jean-Claude CADE demande si un bilan du fleurissement a été effectué. Il est répondu que la commission environnement réalise ce type de bilan en début d'année. Il remarque également qu'une bâche non adaptée pour un semis aurait été posée en entrée du bourg. D'autre part il fait remarquer que les plants prévus derrière le camping ne sont toujours pas plantés. Sylvie Guillotin répond que cela ne faisait pas partie des priorités du programme 2018.

Suite à la remarque lors du dernier conseil, il est précisé que l'entrée de la voie au lieu-dit Chantepie qui dessert 2 maisons d'habitation est bien communale.

Paul LA DROITTE fait remarquer qu'il est seul à intervenir sur le site web de la commune. Il demande à ce que la mise à jour du site puisse être aussi effectuée par les services administratifs de la mairie. Une formation devra être effectuée.

Bernard LETORT demande à ce qu'un chêne situé à St Hylaire soit taillé à l'occasion de la location de la nacelle pour l'installation des décors de Noël. Il lui est répondu qu'il sera vérifié s'il est sur une parcelle communale. D'autre part, il fait remarquer qu'il y a un problème d'élagage au lotissement de La Croix.

Loïc DAUNAY fait remarquer que plusieurs capots de bornes d'incendie de la commune sont en très mauvais état.

Josiane ROBISSOUT demande s'il existe une tradition de fleurissement sur la tombe de la famille d'Aimé Poulain. Traditionnellement son fleurissement devait être assuré en réponse à un legs. Jean-Claude CADE précise que son fleurissement est assuré par l'Amicale des anciens combattants.

À l'occasion du centenaire de La commémoration du 11 novembre, Josiane ROBISSOUT indique qu'une exposition est prévue dans la salle polyvalente pour la cérémonie et que le numéro du Réveil du mois de novembre traitera de cet évènement.

Prochain conseil municipal : vendredi 23 novembre 2018 à 20h et le vendredi 14 décembre 2018 à 20h.

La séance est levée à 23h45.

Claude RIGOLE <i>Absent</i>	Henri BREHINIER	Sylvie GUILLOTIN	Josiane ROBISSOUT	AILLET Louis	BOUAN Chantal	CADE Jean-Claude	BROCHARD Gwenaëlle <i>Absente</i>
COLLET Céline <i>Absente</i>	DAUNAY Loïc	LA DROITTE Paul	LEBORGNE Régine	LETORT Bernard	MENIER Mireille <i>Absente</i>	NEUTE Françoise	